

RAPPORT N° 92/5-15
au Conseil Municipal

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 3
AU BUDGET 1992 DE LA COMMUNE

La modification récente des conditions d'intervention des organismes bancaires dans le financement des collectivités locales a entraîné une réduction sensible du montant des emprunts mobilisables dans le cadre du Budget 1992.

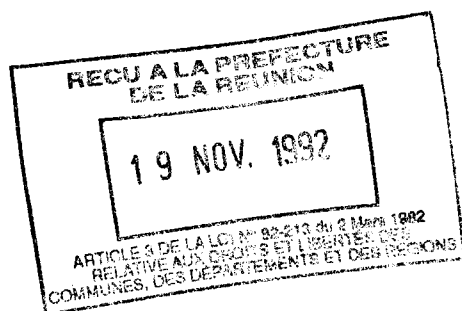
L'enveloppe globale fixée initialement à 110 MF comme les années précédentes ayant été ramenée à 90 MF, il s'avère nécessaire d'adapter le rythme annuel de réalisation des investissements à cette nouvelle donnée.

Il convient, par ailleurs, de supprimer les crédits restants sans emploi sur un certain nombre d'opérations arrivées à leur terme. La résultante de ces mouvements est une diminution des prévisions d'investissement de : 54 812 258,87 F.

En ce qui concerne le Fonctionnement, des réajustements sont proposés en dépenses et en recettes pour un montant de 1 343 690,00 F.

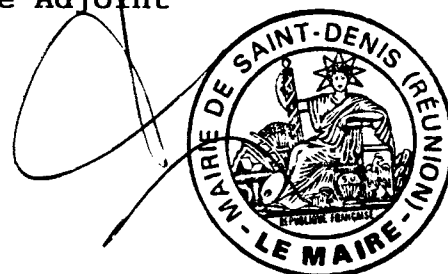
Les opérations sont détaillées dans les tableaux figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Pour le Maire absent,
Michel CHAN LIAT,

2ème Adjoint



DELIBERATION N° 92/5-15
du Conseil Municipal
en séance du samedi 7 novembre 1992

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 3
AU BUDGET 1992 DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/5-15 du Maire ;

Vu le Rapport de Michel CHAN LIAT, 2ème Adjoint,
Présenté au nom de la Commission de finances ;

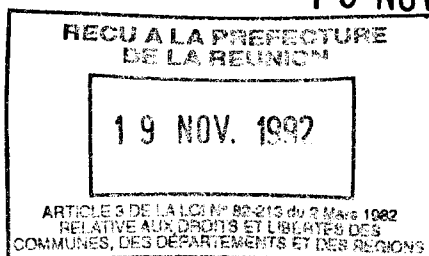
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(7 OPPOSITIONS DONT 2 VOTES PAR PROCURATION)

Autorise le Maire à procéder à la Décision Modificative n° 3 qui se traduit par les modifications suivantes :

- * - 54 812 258,87 F en Section d'Investissement,
- * 1 343 690,00 F en Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 NOV. 1992



Pour le Maire absent,
Michel CHAN LIAT,
2ème Adjoint

